

Décision

Générale

colonial

Décision n° 280 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 280

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 mars 1963

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1963

Date du numéro

31 mars 1963

TEXTE INTÉGRAL

Pour raison de santé « non imputable » au Service, le Garde de 1^o classe Omar Iltireh, mle 535, est licencié de la Garde Territoriale et ravé des contrôles pour compter du 1er mars 1963. Ce Garde totalisant à cette date 3 ans 1 mois de service dans les Forces locales, percevra une indemnité de licenciement égale à 2 mois de solde nette, soit : douze mille quatre cent soixante quatorze francs (12.474 fr.).